



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 24 NOVEMBRE 2022

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

Projet de loi :

- **Projet de loi n° 53.22** portant ratification du décret-loi n° 2.22.770 du 9 rabii I 1444 (6 octobre 2022) édictant des dispositions particulières relatives au Conseil National de la Presse.
Approuvé.

Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.22.932** portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la prorogation du coronavirus – covid 19.
Approuvé.
2. **Projet de décret n° 2.22.923** fixant le seuil du régime de l'assurance maladie obligatoire de base des personnes ne pouvant s'acquitter des droits de cotisation.
3. **Projet de décret n° 2.22.924** relatif au conseil d'administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en ce qui concerne le régime de l'assurance maladie obligatoire de base des personnes ne pouvant s'acquitter des droits de cotisation.

Le conseil a délibéré sur ces projets en attente de la promulgation de la loi n° 27.22 modifiant et complétant la loi n° 65.00 portant Code de la couverture médicale de base, et ce en tenant compte de l'observation soulevée au sujet du projet de décret n° 2.22.923.

Convention internationale :

- **Convention n° 118** concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale, adoptée par la conférence générale de l'organisation internationale du travail à sa quarante-sixième session, tenue à Genève le 28 juin 1962.
Projet de loi n° 51.22 portant approbation de cette convention.
Présentés au Conseil préalablement à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- **Nomination** du Directeur de l'École Mohammadia d'ingénieurs à Rabat ;
- **Nomination** du Doyen de la Faculté des Sciences à El Jadida ;
- **Nomination** du Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Agadir ;
- **Nomination** du Directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Loukous ;
- **Nomination** du Directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Sakia El Hamra et Oued Eddahab ;
- **Nomination** du Directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Tensift ;
- **Nomination** du Directeur des dépenses des fonctionnaires à la Trésorerie Générale du Royaume au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- **Renouvellement de nomination** du Directeur de l'Académie Régional d'Education et de Formation de la région du Casablanca - Settat.

*_*_*

**A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de dix-huit (18) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet.
Il a été décidé d'approuver, quant au principe, trois (3) d'entre elles.**